

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 avril 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Points 67 et 109 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Promotion et protection des droits de l'enfant
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 17 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, par la présente, à vous informer des attaques terroristes que continue de perpétrer délibérément la Russie contre des civils et des infrastructures civiles en Ukraine.

Le mercredi 17 avril 2024, les troupes russes ont lancé trois missiles balistiques Iskander contre des infrastructures sociales et civiles dans le centre-ville densément peuplé de Chernihiv, en Ukraine.

Ces frappes russes ont fait au moins 17 morts et 78 blessés, dont 3 enfants. Un bâtiment de huit étages abritant des infrastructures sociales a été détruit et 24 immeubles d'habitation, un hôtel, un hôpital et un établissement d'enseignement supérieur ont été endommagés. Les opérations de secours ont duré toute la journée et se poursuivront jusqu'à ce que l'on sache ce qu'il est advenu de toutes les personnes qui se trouvent sous les décombres.

Ces attaques apportent une preuve supplémentaire de la nature terroriste des forces armées russes et des groupes armés qui leur sont affiliés, lesquels sont inscrits, dans votre rapport annuel sur les enfants et les conflits armés, sur la liste des acteurs étatiques qui ont pris pour cible des écoles et des hôpitaux et ont tué des enfants, en particulier en ayant recours à des armes explosives à large rayon d'impact, y compris des tirs d'artillerie lourde, des lance-roquettes multiples, des missiles et des frappes aériennes dans des zones habitées.

Compte tenu du caractère récurrent et incessant de ces attaques et de l'urgence d'agir sans plus tarder, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous pencher personnellement sur la question et d'exploiter pleinement tous les instruments existants, dans le cadre des mandats des organismes des Nations Unies compétents, pour mettre fin aux crimes que la Fédération de Russie ne cesse de perpétrer contre la population et les infrastructures civiles de l'Ukraine.



Les crimes d'agression, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Fédération de Russie témoignent une fois de plus du fait qu'il est inadmissible de ne pas agir face à l'illégitimité de sa présence au Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 67 et 109 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sergiy **Kyslytsya**
